

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné :

1. qu'un scrutin est nécessaire à la suite de l'adoption du Règlement numéro REGVSAD-2011-269, intitulé : règlement d'emprunt au montant de 11 500 000 \$ pour les travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie au lac Saint-Augustin Nord, qui a été adopté le 6 juin 2011 et dont le montant a été modifié le 20 juin 2011;
2. que la question référendaire est la suivante :
Approuvez-vous le Règlement portant le numéro REGVSAD-2011-269, règlement d'emprunt au montant de 11 500 000 \$ pour les travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie au lac Saint-Augustin Nord?
3. que le scrutin concerne le secteur du lac Saint-Augustin Nord, territoire à partir du 269, chemin du Lac jusqu'à l'intersection du chemin du Lac et de la rue Petit-Pré, de cette intersection jusqu'au 125, rue Petit-Pré inclusivement et toutes les avenues et rues qui s'y rattachent mais en excluant la rue Adrienne-Choquette et le chemin de la Butte;
4. qu'un vote par anticipation sera tenu le 7 août 2011 de 12 h à 20 h à l'endroit ci-dessous indiqué :

Collège Saint-Augustin
4950, rue Lionel-Groulx
Saint-Augustin-de-Desmaures
5. que les bureaux de vote le jour du scrutin, le 14 août 2011, seront ouverts de 10 h à 20 h au même endroit précédemment mentionné;
6. que le recensement des votes sera effectué immédiatement après la fermeture du bureau de vote.

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec Me Caroline Nadeau, greffière au bureau de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures situé au 200, route de Fossambault, au 418 878-4662 poste 5101.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 29^e jour de juillet 2011

M^e Caroline Nadeau, greffière
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
www.ville.st-augustin.qc.ca